



1300 € brut pour 1157 € net

04 mars 2022

MERCI AU PROTOCOLE PRIME D'INTÉRESSEMENT



Comme chacun le sait, la prime d'intéressement **est mise en place uniquement s'il existe un accord entre l'entreprise et les organisations syndicales.**

Elle vient récompenser chacun sur le résultat de l'entreprise quand elle atteint ses objectifs et récompenser l'implication des agents dans la réalisation de ces derniers.

Malgré les difficultés liées à la pandémie de Covid-19, les résultats 2021 permettent d'obtenir une prime d'intéressement basée sur un montant de 54 millions qui sera versée sur les comptes bancaires fin MAI 2022.

Cette prime n'est pas à confondre avec la revendication plurielle des organisations syndicales d'une augmentation de salaires contrairement à ce que la Direction avance pour faire oublier ses 0,4% proposés en mesures transverses.

POUR RAPPEL

L'UNSA-RATP a toujours été signataire d'un accord d'intéressement et l'actualité prouve que nous avons bien raison.

Sans cet accord, personne ne toucherait quoi que ce soit.

L'UNSA-RATP RESTE MOBILISÉ

Vos élus autonomes qui défendent au quotidien vos droits, intérêts et pouvoir d'achat s'attacheront à toujours se mobiliser pour que l'investissement de tous soit récompensé et que les bénéfiques soient partagés.

C'est dans cet esprit que l'UNSA-RATP interpelle l'entreprise pour verser un supplément d'intéressement.

UNSA-RATP REVENDIQUE UN SUPPLÉMENT DE 500 €

Prime d'intéressement